

Trophées des Mobilités Actives du Grand Est



Valorisez vos actions en faveur des modes actifs : marche, vélo, ...



Communiqué de presse

3 juin 2019

Lancement des Trophées des Mobilités Actives Grand Est 2019

dans le cadre de la Semaine Européenne du Développement Durable

et à l'occasion de la Journée Mondiale du vélo

La voiture particulière a largement orienté le développement des territoires depuis les années 60. Les besoins de déplacements motorisés se sont accrus avec la **périurbanisation** des deux dernières décennies, engendrant des flux quotidiens, avec pour conséquences congestion, pollution, nuisances sonores et insécurité routière. Pour se mettre en cohérence avec les enjeux et ambitions durables des territoires, nos besoins de déplacements doivent aujourd'hui être reconsidérés.

Les événements des derniers mois ont d'ailleurs mis en évidence la sensibilité des questions de déplacement, soulignant la **dépendance des territoires aux énergies fossiles** et notre **vulnérabilité énergétique**. Il faut bien considérer qu'à terme, si ce n'est la fiscalité sur les carburants, la raréfaction des ressources engendrera nécessairement une augmentation des prix.

Presque exclusivement dépendant du pétrole et représentant plus du tiers de notre consommation d'énergie, le domaine des transports doit impérativement entamer une transition importante au cours des prochaines années.

Face au réchauffement climatique, le développement et l'aménagement du territoire nécessitent un **rééquilibrage des différents modes de déplacements**, ainsi qu'une **réduction des distances parcourues** et un **changement important de nos habitudes de déplacement**.

Les **modes actifs** - marche, vélo, et autres solutions utilisant l'énergie musculaire pour se déplacer – constituent une partie de la réponse. En effet, **plus de la moitié de nos déplacements font moins de 3 km**. Il y a là un important domaine dans lequel repenser nos déplacements. Les modes actifs peuvent aussi se combiner en intermodalité avec les autres modes.

Bénéfiques pour notre environnement et pour notre santé, **le développement des modes actifs passe nécessairement par des aménagements adaptés et un urbanisme repensé**.

Les **Trophées des Mobilités Actives du Grand Est** visent à **mettre en valeur** les **aménagements** d'espaces publics, de voiries, projets urbains, nouvelles politiques de déplacements, mais aussi toutes **démarches favorisant la pratique des modes actifs**.



organisé par l'association



dans le cadre du **Plan Régional Santé-Environnement Grand Est**



Le but des Trophées est de promouvoir auprès des collectivités et des aménageurs du Grand Est ces expériences positives :

- valoriser les réalisations qui ont rendu **attractive** la pratique des mobilités actives,
- diffuser les « bonnes pratiques », aménagements et démarches exemplaires, afin d'inciter à **penser différemment l'aménagement des espaces publics** et leur organisation fonctionnelle,
- appréhender les déplacements en intégrant la prise en compte nécessaires des **changements de nos comportements** au regard des enjeux climatiques,
- prendre en compte des enjeux santé environnement dans l'aménagement et les projets d'urbanisme afin d'offrir un **cadre de vie et de travail favorable à la santé**,
- agir sur la **qualité de l'air** et sur le **bruit** par la réduction des déplacements motorisés, réduire l'exposition des habitants aux pollutions diffuses,
- **encourager la pratique des modes actifs pour les déplacements de courtes distances**,
- lutter contre la **sédentarité** et le **manque d'activités physiques**, réduire les facteurs propices au développement de pathologies et renforcer les capacités individuelles face aux maladies.

Modalités pratiques

Les trophées concernent l'ensemble du territoire de la région Grand Est. Ils s'adressent aux **collectivités**, aux **personnes morales**, ainsi qu'aux **entreprises**.

Les projets concernés sont des **aménagements de voirie, d'espaces publics, de quartiers**, favorisant la pratique des mobilités actives. Cela concerne aussi le **stationnement des vélos et autres moyens de déplacement non motorisés**, dans l'espace public, les gares, les pôles d'activités, ou encore en entreprise ou dans l'habitat.

Sont également concernées les **démarches d'incitation à la pratique des mobilités actives** qui devront nécessairement intégrer de **réelles actions concrètes et volontaires de terrain pour modifier les habitudes et comportements de déplacement** et ne pas se limiter à la seule diffusion de supports de communication.

Les projets peuvent concerner des démarches ou des aménagements ponctuels sur un site donné (gare, centre-ville, école, entreprise, pôle administratif, zone d'emplois, etc.), sur des axes de voirie (des quartiers, des lotissements, etc.), ou encore à l'échelle communale ou intercommunale.

Retrouvez toutes les informations et les principales données utiles sur le site des Trophées :

<https://mobilites-actives-grand-est.com>

Présentation Vélo et Mobilités Actives Grand Est

L'association VMA Grand Est représente les **usagers** et les **associations du vélo quotidien de la région Grand Est**. L'association se propose de venir en appui aux usagers souhaitant agir localement, pour se constituer en collectif local ou éventuellement en association.

VMA Grand Est entend **mobiliser les acteurs publics** pour une meilleure prise en compte des **mobilités actives comme solution de déplacement**. Au niveau régional, VMAGE adopte une démarche constructive en proposant son "**expertise d'usage**", complémentaire à l'expertise technique des concepteurs et aménageurs.

Notre but est qu'un aménagement ne soit pas seulement "existant" mais qu'il soit surtout **utilisable et utilisé**, pour la meilleure **efficacité de la dépense publique**.



Contact

Association **Vélo et Mobilités Actives Grand Est**
Nicolas POULOUIN – coordinateur régional
03 83 82 69 64 - 06 41 18 61 39 - vma.grand-est@orange.fr

Compléments d'information :

- **Les lauréats 2018 :** <https://www.mobilites-actives-grand-est.com/laur%C3%A9ats-2018-1/>
- **3 juin – journée mondiale du vélo :** <https://www.weelz.fr/fr/journee-mondiale-du-velo-3-juin>
- **Plan Régional Santé Environnement :** <http://www.grand-est.prse.fr>
co-piloté par le Préfet de Région (DREAL Grand Est), l'Agence Régionale de Santé Grand Est et la Région Grand Est.
- **Principaux freins à l'usage du vélo**

Les principaux freins avancés par les usagers quant à l'utilisation du vélo pour leurs déplacements sont :

- la **sécurité** sur les voies routières,
- les difficultés de **stationnement** au domicile, sur son lieu de destination, en ville,
- le **vol** des vélos,
- le relief ou les efforts à fournir,
- les intempéries.

Le relief et la météo sont des freins bien souvent avancés par « commodité ». Cependant, avec un bon équipement, un peu de pratique et de bons conseils, on se rend compte très vite que ce ne sont plus des obstacles à la pratique du vélo !

Le but des trophées est justement de valoriser les actions et aménagements mis en œuvre pour **lever ces freins**.

➤ Quelques définitions

- Les **mobilités actives** s'entendent comme les modes de déplacement faisant usage de l'énergie humaine et ne recourant pas directement aux déplacements motorisés : marche, vélo, vélo à assistance électrique, roller, trottinette, etc. Elles peuvent se combiner en intermodalité avec les modes de transport collectifs ou partagés, ou encore avec la voiture individuelle.
- Les **mobilités utilitaires** s'entendent comme tous les déplacements réalisés de manière régulière (quotidienne, hebdomadaire) ou occasionnelle, pour différents motifs : se rendre à son travail, à son lieu d'études, à un rendez-vous, faire ses achats, voir ses proches, des amis, activité de loisirs, événements culturels ou autres.
- Les **déplacements de courtes distances** : praticables au quotidien, de 1 à 2 km à pied ou à vélo, jusqu'à 5 à 6 km à vélo, voire 8 à 10 km pour des vélos à assistance électrique.
- **L'intermodalité** : déplacement combinant plusieurs solutions de transport (multi-modalité), associé notamment à du rabattement vers les gares ou pôles multimodaux, à des stationnements adaptés, des services, etc.
- A la différence des vélos à assistance électrique, les nouveaux **équipements de déplacement personnel (EDP)** ne sont pas considérés comme des modes actifs car ils recourent uniquement à un moteur (aucun effort physique). Une nouvelle réglementation à ce sujet est en préparation dans le cadre de la Loi d'Orientation des Mobilités.

Voir <https://www.interieur.gouv.fr/content/download/116158/931465/file/DP%20-%20Les%20trottinettes%20e%CC%81ectriques%20entrent%20dans%20le%20code%20de%20la%20route.pdf>

